

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet de restauration de l'espace de bon fonctionnement  
du torrent de la Bonne sur la commune de Entraigues,  
par le Syndicat Intercommunal de la GResse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA)

Par arrêté n° 38-2018-052-DDTSE04 du 21 février 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du 19 mars 2018 au 05 avril 2018 – 11h30.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, au titre du défrichement en application du code forestier et déclarant le projet d'intérêt général au titre du code de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Yves DE BON, ingénieur en chef CIN, retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Entraigues pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le mardi 20 mars 2018, de 9h00 à 11h30
- le samedi 31 mars 2018, de 9h15 à 11h45
- le jeudi 05 avril 2018, de 9h00 à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Entraigues et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier, le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations, l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche et l'avis de la Direction régionale des affaires culturelles.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Entraigues (Place de la Mairie 38740), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique restauration berges de la Bonne - à l'attention du commissaire enquêteur », ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 05 avril 2018 à 11h30.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : [www.sigreda.fr](http://www.sigreda.fr) et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Intercommunal de la GResse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA) - 5 avenue du Portail Rouge - 38450 VIF.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la D.D.T – Service Environnement, en mairie de Entraigues et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), à compter de leur publication.